



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 133 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/71/428) présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. À l'occasion de cet examen, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, ainsi que des réponses écrites reçues le 23 novembre 2016.

II. Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019

2. Le rapport du Secrétaire général indique qu'au total, l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établit à 5 429,9 millions de dollars, dont un crédit de 1 124,4 millions de dollars ouvert au titre des missions politiques spéciales. Le rapport indique que d'après les estimations, la croissance réelle a augmenté de 21,2 millions de dollars, soit 0,4 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017.

3. Pour établir l'esquisse budgétaire, le Secrétaire général a additionné le montant des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 (5 408,7 millions de dollars)¹ et le montant estimatif net des changements, ou croissance réelle, pour l'exercice biennal 2018-2019 (21,2 millions de dollars), qui est le résultat : a) d'une

¹ Résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C de l'Assemblée générale.



diminution de 65,7 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal 2016-2017, due au non-renouvellement de certaines dépenses, comme l'avait approuvé l'Assemblée générale dans diverses résolutions (voir A/71/428, par. 10 à 12), qui est contrebalancée en partie par une augmentation des crédits demandés au titre des créations de postes et par d'autres variations des crédits demandés [ibid. par. 7 à 9, 13 et 14 (tableau 4)]; b) d'une augmentation de 86,9 millions de dollars des incidences financières d'initiatives dont l'Assemblée est actuellement saisie (ibid. annexe II). Le Secrétaire général recommande que, pour l'exercice considéré, le montant du fonds de réserve reste fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale.

4. Le Comité consultatif note que la diminution nette susmentionnée de 65,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 correspond à un certain nombre d'autres variations du montant des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019, tels que l'alignement du financement des fonctions normatives et opérationnelles de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le renforcement des prescriptions de sécurité à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la mise en œuvre de la politique de vérification des antécédents du personnel des Nations Unies en matière de respect des droits de l'homme, la mise en œuvre de l'initiative Les droits de l'homme avant tout et le renforcement des services en rapport avec la santé et la sécurité au travail (y compris la santé mentale) et appui aux aspects qui touchent le Secrétariat et les missions [A/71/428, par. 13 b) et c)].

5. **Le Comité consultatif souligne une fois de plus que l'esquisse budgétaire présentée dans le rapport du Secrétaire général continue d'inclure à la fois les crédits prévus au titre d'activités prescrites et les estimations concernant d'autres activités ou initiatives, qui sont en cours d'examen par l'Assemblée générale ou constitueront de nouvelles propositions au cours de l'exercice biennal 2018-2019. À cet égard, il réaffirme sa position, approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 69/264, selon laquelle, dans l'esquisse budgétaire, le Secrétaire général devrait clairement différencier les prévisions de dépenses relatives aux activités prescrites (qui devraient figurer dans l'estimation préliminaire) et celles concernant les activités et initiatives qui n'ont pas encore été examinées ou sont en cours d'examen par l'Assemblée générale (qui devraient figurer à l'annexe II) (voir A/69/556, par. 8 et 9).**

6. Par conséquent, le Comité consultatif s'interroge sur l'opportunité d'inclure, dans le montant total de l'estimation préliminaire du budget de l'exercice biennal 2018-2019, des initiatives ou activités qui n'ont pas encore été examinées par l'Assemblée générale (voir aussi A/69/556, par. 2). Il fait observer que, si l'on ne tient compte que des activités déjà approuvées, l'estimation préliminaire ne s'élève qu'à 5 340,8 millions de dollars (voir l'annexe I du présent rapport). En outre, le Comité regrette qu'un certain nombre d'incohérences demeurent dans la présentation du document, qui nuisent à la clarté et à la transparence du calcul de l'esquisse budgétaire et des variations entre les exercices biennaux.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau, mis à jour le 22 novembre 2016, contenant les chiffres figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, intitulée « Incidences financières des projets dont l'Assemblée est actuellement saisie ou qui doivent lui être présentés » qui font apparaître une

augmentation potentielle de 99,09 millions de dollars du montant de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir l'annexe II du présent rapport). Les chiffres concernant les questions actuellement examinées par l'Assemblée générale portent sur les points suivants : a) révisions apportées au projet de dépenses pour la construction de nouveaux bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall; b) incidences budgétaires de l'application du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; c) incidences financières des projets de résolution adoptés par l'Assemblée à sa soixante et onzième session (informations communiquées par les grandes commissions) (voir l'annexe II du présent rapport). Dans certains cas, les montants tiennent compte des incidences financières de l'application des recommandations du Comité consultatif, tandis que dans d'autres cas, ces montants n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration finale du présent rapport.

8. Dans l'annexe II de son rapport, le Secrétaire général fait état d'une diminution de 3,52 millions de dollars des dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2016-2017, qui fait suite à la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies², et indique que cette diminution devra figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que ce montant avait été ramené à 930 000 dollars au 31 octobre 2016. Il a été informé que cet ajustement était intervenu récemment, après que le Secrétaire général eut déclaré que le Secrétariat était finalement en mesure d'appliquer le nouveau barème unifié des traitements de base minima au 1^{er} janvier 2017, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244 (sect. III, par. 3) et comme indiqué par le Comité dans son dernier rapport sur la gestion des ressources humaines (A/71/557, par. 133)³.

9. Le Comité consultatif compte que toutes les nouvelles modifications relatives aux observations et recommandations qu'il a faites dans son rapport sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2016 (A/71/564) seront appliquées, selon que de besoin, aux prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019 et seront présentées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.

10. Le Secrétaire général indique que par sa résolution 70/249 A, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant de 1 124,4 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017. Il dit aussi que compte tenu de l'expérience acquise pendant l'exercice biennal en cours, y compris en ce qui concerne les missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou n'a pas été renouvelé et en ce qui concerne les missions dont les mandats ont été étendus après l'approbation des crédits prévus au titre des missions politiques spéciales pour 2016-2017, il faudrait ouvrir un crédit d'un montant de 1 189,0 millions de dollars

² Voir rapport du Secrétaire général sur l'application du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/896 et Corr.1)

³ Voir aussi les rapports du Comité sur les 'incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour les années 2016 et 2014 (A/71/564 et A/69/546).

pour financer lesdites missions pendant toute la durée de l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une hausse de 64,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique par ailleurs que, compte tenu de la structure des dépenses relatives aux missions politiques spéciales au cours des deux derniers exercices biennaux, il est proposé que l'estimation préliminaire pour ces missions soit maintenue à son niveau actuel approuvé de 1 124,4 millions de dollars.

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les données comparatives suivantes, relatives aux dépenses des missions politiques spéciales pour les exercices biennaux récents :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant définitif des crédits ouverts</i>			<i>Montant définitif des dépenses</i>			<i>Solde inutilisé</i>		
	<i>BO</i>	<i>MPS</i>	<i>Total</i>	<i>BO</i>	<i>MPS</i>	<i>Total</i>	<i>BO</i>	<i>MPS</i>	<i>Total</i>
2010-2011	4 224	1 192	5 416	4 229	1 185	5 414	(5)	8	2
2012-2013	4 365	1 200	5 565	4 346	1 179	5 525	19	21	40
2014-2015	4 636	1 173	5 809	4 575	1 114	5 689	61	59	120

Abréviations : BO : budget ordinaire; MPS : missions politiques spéciales.

12. Le Comité consultatif note à la lecture du tableau ci-dessus que les soldes inutilisés des missions politiques spéciales vont de 8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 59 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, un montant inférieur aux 64,6 millions de dollars de crédits supplémentaires actuellement demandés pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité note que l'examen des rapports les plus récents du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales⁴ et aux nouvelles missions potentielles était en cours au moment de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2018-2019. Il est par conséquent d'avis que la budgétisation intégrale de 1 189 millions de dollars prévue au titre des missions politiques spéciales semble être une hypothèse budgétaire plus réaliste que la dotation initiale de 1 124 millions de dollars proposée dans l'esquisse budgétaire.

13. En ce qui concerne le projet relatif au progiciel de gestion intégré (Umoja), le Secrétaire général estime que les économies réalisées ou la réduction des dépenses dans ce contexte s'établiraient à 27,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/71/428, annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la répartition dans toutes les rubriques du budget des avantages découlant à la mise en place d'Umoja figurera dans le prochain projet de budget-programme et que les missions politiques spéciales devraient se voir allouer une part plus élevée de ces économies que d'autres entités. À ce propos, les observations et recommandations du Comité concernant le huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) figurent dans son rapport portant cote A/71/628. Dans ce rapport, le Comité a recommandé que le Secrétaire général soit prié de procéder à une analyse détaillée de l'ensemble des coûts et des avantages

⁴ A/71/365 et Add.1-6.

liés au projet, y compris les coûts indirects à la charge des entités d'exécution, et de mettre à jour le dossier en tenant compte des observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif souligne qu'en ce qui concerne Umoja, les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019 sont susceptibles d'évoluer à la suite de l'examen par l'Assemblée générale du rapport d'étape susmentionné.**

14. En ce qui concerne le dispositif de prestation de services centralisée du Secrétariat de l'ONU, le Secrétaire général indique que le montant net des ressources supplémentaires à prévoir s'élève à 512 600 dollars (voir A/71/428, annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant se rapportait à la partie budget-programme de l'équipe de gestion du projet qu'il est proposé de créer pour l'exercice biennal, et qu'il n'incluait pas les économies faites grâce à l'élargissement des services partagés aux missions. À cet égard, le Comité a été informé que le projet détaillé de la phase initiale de mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée serait présenté par le Secrétaire général dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et que le montant des économies prévues s'élevait à 21,68 millions de dollars. Le Comité a également été informé que la mise en œuvre de la phase initiale de la consolidation n'aurait pas d'effet notable sur les coûts et que le projet ne produirait pas d'avantages quantitatifs avant l'exercice biennal 2020-2021. **Le Comité consultatif souligne que ses observations et recommandations au sujet du rapport le plus récent du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417) n'étaient pas encore prêtes au moment où il a examiné le rapport du Secrétaire général. Des précisions sur tout ajustement recommandé par le Comité devraient être présentées à l'Assemblée générale après examen du présent rapport.**

III. Proposition de rapport unique regroupant l'ensemble des états des incidences sur le budget-programme

15. Aux paragraphes 21 à 24 de son rapport, le Secrétaire général décrit sa proposition visant à ce que les états des incidences sur le budget-programme de tous les projets de résolution que les grandes commissions auront recommandé à l'Assemblée générale d'adopter soient regroupés en un seul rapport, qui serait soumis au Comité consultatif et à l'Assemblée pour examen. Il précise par ailleurs que le rapport unique ne porterait pas sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et par le Conseil des droits de l'homme, qui continueraient d'être présentées dans des rapports distincts. En outre, il propose que la nouvelle procédure soit appliquée à titre expérimental lors de l'exercice 2018-2019 et qu'un bilan soit présenté à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-treizième session, dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette procédure n'aurait aucune incidence budgétaire, et aucun effet sur le cadre réglementaire qui régit les incidences sur le budget-programme. Le Comité a également appris que le rapport unique ne regrouperait que les états des incidences

sur le budget-programme découlant de délibérations des grandes commissions au cours de la session principale de la session de l'Assemblée générale. Les incidences sur le budget-programme découlant de délibérations intervenues en dehors de la session principale feront l'objet de rapports individuels. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Secrétaire général proposait de fixer au 1^{er} décembre la date limite de présentation du rapport unique, partant du principe que l'ensemble des états des incidences sur le budget-programme seront achevés avant la fin du mois de novembre. Les états soumis après cette date seront mis en forme et présentés dans des rapports individuels.

17. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le regroupement proposé des états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution permette de faire des économies tangibles significatives et se prononce donc contre la proposition du Secrétaire général.

IV. Conclusion

18. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général au paragraphe 26 de son rapport, au fur et à mesure de l'établissement des rapports, des mises à jour de l'annexe II de son rapport seront communiquées sous forme de renseignements complémentaires à l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa soixante et onzième session et elles auront une incidence sur le montant de l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2018-2019. À cet égard, le Comité note que les estimations préliminaires d'un montant de 5 340,8 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir l'annexe I du présent rapport) ne comprennent pas les ressources nécessaires pour exécuter les activités qui sont en cours d'examen par l'Assemblée (voir l'annexe II du présent rapport). Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et en application de ses résolutions 41/213 et 42/211, ce montant sera intégré dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

19. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2018-2019 reste fixé à 0,75 % du montant global de l'enveloppe budgétaire.

Annexe I

Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019

(En millions de dollars des États-Unis)

Titre du budget-programme	Crédits ouverts pour 2016-2017 ^a	Accroissement (diminution) des ressources		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	735,6	(8,9)	(1,2)	726,6
II. Affaires politiques (sauf missions politiques spéciales)	257,7	2,5	1,0	260,3
III. Justice internationale et droit international	94,8	(1,1)	(1,2)	93,7
IV. Coopération internationale pour le développement	464,6	2,6	0,5	467,2
V. Coopération régionale pour le développement	542,6	0,2	0,0	542,8
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	364,1	(8,2)	(2,3)	355,9
VII. Information	188,0	(0,1)	(0,0)	188,0
VIII. Services communs d'appui	589,6	(10,9)	(1,8)	578,7
IX. Contrôle interne	40,2	0,2	0,6	40,4
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	164,7	—	—	164,7
XI. Dépenses d'équipement	97,1	(44,8)	(46,2)	52,3
XII. Sûreté et sécurité	234,3	0,1	—	234,4
XIII. Compte pour le développement	28,4	—	—	28,4
XIV. Contributions du personnel	482,6	0,6	0,1	483,2
i) Total partiel, activités prévues au budget ordinaire	4 284,3	(67,9)^b	(1,6)	4 216,4
Ressources à prévoir au titre des missions politiques spéciales ^c	1 124,4	—	—	1 124,4
ii) Total partiel, missions politiques spéciales	1 124,4	—	—	1 124,4
Total, estimation préliminaire pour 2018-2019	5 408,7	(65,7)	(1,3)	5 340,8

^a Montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C et 70/248 B et C.^b Montant comprenant le non-renouvellement de dépenses ponctuelles (79,1 millions de dollars), en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires correspondant à la budgétisation intégrale des postes devant être créés pour l'exercice 2016-2017 (8,5 millions de dollars) et par d'autres variations du montant des ressources pour l'exercice 2018-2019 (2,7 millions de dollars) [voir A/71/428, par. 13 a)].^c À l'exclusion de la part correspondant aux missions politiques spéciales de la valorisation des avantages (27,8 millions de dollars) découlant du projet Umoja et des prévisions de dépenses relatives à la Mission des Nations Unies en Colombie.

Annexe II

Incidence sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2018-2019 des projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Premier rapport sur l'exécution du budget (A/71/___)

Crédits supplémentaires

a) Dépenses imprévues et extraordinaires	À préciser
b) Prévisions révisées en fonction des taux de change et d'inflation	À préciser
c) Prévisions révisées en fonction des taux de vacance de postes et de l'ajustement des coûts standard	À préciser

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

—

Premier rapport sur l'exécution du budget

—

Dépenses non renouvelées en 2018-2019

À préciser

Total, montant net au titre du premier rapport sur l'exécution du budget**À préciser****B. Prévisions révisées (rapports que l'Assemblée générale doit examiner à sa soixante et onzième session)****1. Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'ONU (A/71/163)**

Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 690,8
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(242,5)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/436)</i>	(877,6)
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	1 570,7

Total, système d'administration de la justice**3 141,4****2. Rapport du Secrétaire général sur le projet de rénovation de l'Africa Hall de la CEA (A/71/370)**

Prévisions de dépenses pour 2016-2017	—
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	—
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/549)</i>	—
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	23 812,2

Total, construction pour la CEA**23 812,2****3. Rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques à la CESAP (A/71/333 et Corr.1)**

Prévisions de dépenses pour 2016-2017	877,4
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(877,4)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/570)</i>	—
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	12 785,0

Total, projet de mise aux normes parasismiques à la CESAP**12 785,0**

4. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2016 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/71/401)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 929,3
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	2 473,4
Total, Conseil économique et social	5 402,7
5. Additif aux prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session en 2016 (A/71/401/Add.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	556,0
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	556,0
Total, Conseil économique et social (Additif 1)	1 112,0
6. Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-et-unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions (A/71/623)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	14 910,5
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(11 269,0)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	5 504,0
Total, trente-et-unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions du Conseil des droits de l'homme	9 145,5
7. Incidences financières de l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	24 496,8
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(6 142,6)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	13 689,3
Total, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Programme d'action d'Addis-Abeba	32 043,5
8. Contribution proposée du Secrétariat de l'ONU au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement (A/70/703)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	13 321,6
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.48)</i>	(6 785,9)

<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, Contribution du Secrétariat de l'ONU au système des coordonnateurs résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement	6 535,7
9. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie Informatique et communications (A/71/400)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	–
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 (y compris la maintenance d'Umoja)	7 336,8
Total, état d'avancement de la stratégie Informatique et communications	7 336,8
10. Huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	4 021,8
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(4 021,8)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2018-2019 (coûts directs des projets)	11 670,0
Ressources supplémentaires à prévoir pour 2018-2019 (valorisation des avantages découlant d'Umoja)	(27 800,0)
Total, Umoja	(16 130,0)
11. Application au Secrétariat de l'ONU du nouvel ensemble de prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun (A/70/896 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (à figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget)	(930,0)
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/961)</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 (une diminution d'un montant estimé à 18,7 millions de dollars sera inscrite au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 lors de l'actualisation des coûts)	–
Total, application du nouvel ensemble de prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun	(930,0)
12. État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2016 (A/C.5/71/3)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (à figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget)	3 297,9
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019 (une augmentation d'un montant estimé à 2,0 millions de dollars sera inscrite au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 lors de l'actualisation des coûts)	–
Total, Commission de la fonction publique internationale	3 297,9

13. Rapport du Secrétaire général sur le projet de restructuration du HCR (A/71/218 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	(301,8)
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/584)</i>	–
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	301,8
Total, projet de restructuration du HCR	–
14. Réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	–
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	À préciser
15. Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socioéconomiques	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris ses aspects socioéconomiques	À préciser
16. Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée (A/71/417)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	256,3
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	–
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	256,3
Total, dispositif de prestation de services centralisée^a	512,6
17. Incidences sur le budget-programme du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.1/71/L.65/Rev.1)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	295,9
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	(295,9)
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	–
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	295,9
Total, incidences sur le budget-programme	295,9

18. Incidences sur le budget-programme de l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et du renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/C.2/71/L.36)	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, incidences sur le budget-programme	À préciser
19. Incidences sur le budget-programme du temps de réunion supplémentaire alloué au Comité des droits de l'homme	
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2016-2017 qui ne seront pas renouvelées en 2018-2019	À préciser
<i>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	À préciser
<i>Cinquième Commission</i>	À préciser
Ressources supplémentaires à prévoir, montant net pour 2018-2019	À préciser
Total, incidences sur le budget-programme du temps de réunion supplémentaire alloué au Comité des droits de l'homme	À préciser
C. Incidences financières des projets de résolution adoptés par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session	
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du programme 24 (Information) [recommandations concernant le programme 24 que le Comité du programme et de la coordination a formulées dans son rapport (A/71/16)]	
Projet de résolution sur les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information figurant dans le rapport du Comité de l'information (A/71/21)	7 094,8
Révision des ressources allouées au Bureau du Président de l'Assemblée générale (résolution 70/247)	454,0
Vérification du désarmement nucléaire (A/C.1/71/L.57/Rev.1)	706,7
Transparence dans le domaine des armements (A/C.1/71/L.21)	418,7
Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés (A/C.1/71/L.68)	37,6
Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.1/71/L.25)	1 070,0
Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens (A/71/L.2)	37,6
Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » 2018-2028 (A/C.2/71/L.12)	37,6
Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites et de recouvrement d'avoirs (A/C.2/71/L.31)	75,2
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (A/71/L.17)	37,6
Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.3/71/L.48/Rev.1)	180,8
Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés (A/C.3/71/L.13/Rev.1)	62,0
Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/C.3/71/L.11/Rev.1)	435,2
Protection des enfants contre les brimades (A/C.3/71/L.18/REV.1)	37,6
Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.2/71/L.41)	44,8

Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/C.2/71/L.37)	À préciser
Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (résolution 68/268)	À préciser
Total, incidences financières des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session	10 730,2
D. Rapports attendus à la soixante-douzième session	
Construction : Office des Nations Unies à Nairobi	À préciser
Construction : CEA	À préciser
Construction : CEPALC	À préciser
Examen stratégique des biens immobiliers relatif à la consolidation de l'entretien des locaux	À préciser
Renforcement de la gestion des biens au Secrétariat	À préciser
Total, rapports attendus à la soixante-douzième session	À préciser
E. Autres variations du montant des ressources [voir A/71/428 par. 13 c)]	2,2
Estimation préliminaire globale au 22 novembre 2016 (total A à F)	99 092,5

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

^a Non compris la valorisation des avantages découlant du dispositif de prestation de services centralisée par suite de l'expansion des services partagés sur le terrain.